



Les élus toujours aussi inquiets face au manque d'attractivité des métiers de l'éducation

Animateurs, AESH, ATSEM... tous ces métiers essentiels à l'école souffrent d'un manque de reconnaissance et peinent à attirer des candidats. Alors que le comité de filière animation vient d'être lancé, l'Etat et les collectivités se renvoient la balle des responsabilités. ©Gennadiy Poznyakov - stock.adobe.com

Des communes les plus rurales aux grandes villes de France, aucune ne semble épargnée par la perte d'attractivité des métiers de l'éducation. Une situation qui s'est dégradée depuis la rentrée 2021. A ce moment-là, l'Association des directeurs d'éducation des villes (ANDEV) posait déjà un constat alarmant sur le manque criant d'animateurs au sein des accueils périscolaires de très nombreuses écoles.

Depuis, les assises de l'animation ont eu lieu débouchant sur un plan pour améliorer les conditions d'exercice de l'animation en février 2022, puis sur la création du comité de filière animation, lancé le mois dernier, et présidé par Laurent Bonnaterre, maire de Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Maritime).

Mais la question reste brûlante. L'Association des maires de France (AMF) en a fait un sujet phare de son atelier sur l'éducation qui s'est déroulé le 22 novembre 2022, lors du Congrès des maires. « Nous avons fait la rentrée 2022 avec 50 postes d'animateurs périscolaires non pourvus sur 350. Actuellement, le turnover est tel que nous en sommes déjà à 150 entretiens de recrutement » a détaillé Léonore Moncond'Huy, maire de Poitiers, lors de la table ronde consacrée à ce sujet. A Ger, une commune rurale de 2022 habitants (Pyénées Atlantiques), c'est l'accompagnement des enfants en situation de handicap à la cantine qui pose problème au maire, Jean-Michel Patacq. « Cette année, il a été difficile de trouver une personne deux heures par jour pour les encadrer, témoigne-t-il. On a pu proposer un contrat à durée déterminé de droit public non renouvelable à une personne qui habite à cinq cents mètres de l'école, mais comment ferons-nous l'an prochain ? », s'inquiète-t-il.

Une chose est certaine, ce n'est pas le manque de sens de ces métiers qui pose question. « Quand on est animateur, accompagnant d'élèves en situation de handicap (Aesh), agent d'éducation, ou agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem)... on est convaincu de l'utilité de son action, a insisté Rozenn Merrien, présidente de l'Andev. Le problème, c'est le manque de cohérence entre les ambitions fortes au cœur des politiques publiques, et la réalité du terrain. Avec la dégradation des conditions de travail, cet écart tend à augmenter », explique-t-elle, et avec lui, le sentiment d'agir au détriment de la bienveillance et de la bienveillance.

Pour Rozenn Merrien, il conviendrait d'aménager des espaces où les agents puissent exprimer ce malaise, à l'instar du travail social. « Si le sens suffisait, on ne serait pas dans cette situation de 50 000 emplois non pourvus, et moins de 20 000 Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur BAFA passés », a admis de son côté Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du service national universel. Pour la ministre, il faut lever le tabou de la rémunération. « Il n'est pas entendable d'utiliser le Contrat d'engagement éducatif (CEE) pour les temps périscolaires ! » a-t-elle lancé aux maires.

Elle a également soulevé la question de la reconnaissance des équipes, nécessaire pour attirer et fidéliser. « Est-ce que [les animateurs] sont autour de la table quand on fait les projets éducatifs de territoire ? Quand on consulte les parents ? » Pour elle, il



conviendrait de les intégrer davantage au processus institutionnel. Ce à quoi Rozenn Merrien répond : « Donnez du temps de concertation aux personnels de l'Éducation nationale ! On en a besoin pour faire collectif. C'est là que les acteurs vont trouver du sens à leur métier. »

A Poitiers, la ville a sollicité les animateurs pour trouver des solutions « qui partent du terrain ». Prise en charge par la ville du BAFA du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS), titularisation des animateurs de plus de 6 ans d'ancienneté, création d'un pool de remplacement, paiement des heures de préparation des animation... « Mais ces moyens ne suffisent pas à les garder » a admis la maire. Encore faut-il leur proposer un déroulement de carrière. Pour l'Andev, c'est même une question cruciale. « Trop souvent, dans les collectivités territoriales, ces métiers sont les moins stabilisés, toujours en vacation, en précarité, avec la vision de l'animation volontaire. Pourtant, on y développe des compétences et on peut y faire carrière en créant des passerelles entre les métiers » plaide Rozenn Merrien.

Quant aux AESH, ils cumulent les mêmes difficultés que les animateurs : faible attractivité du métier, rémunérations trop faibles, temps partiel subi. A cela s'ajoutent les difficultés pour articuler temps scolaires et périscolaires. Avec plus de 130 000 AESH, dont 4 000 recrutées en 2022, et 4 000 qui le seront en 2023, il s'agit du deuxième métier de l'Éducation nationale en volume a détaillé Pap Ndiaye, qui se trouve face à une question structurelle à résoudre.

« Avec des Instituts médicoéducatifs (IME) qui n'ont pas assez de places pour les élèves à besoins plus prononcés, certains glissent vers le milieu ordinaire. Les notifications [des Maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH)] pleuvent. Il est difficile de recruter au fur et à mesure », a-t-il admis, espérant de l'acte II de l'école inclusive qui sera présenté au printemps prochain, des pistes pour stabiliser un système qu'il estime engorgé.

Et le ministre d'évoquer un potentiel rapprochement entre l'école et les acteurs du médico-social. « On ne rattrape pas la marée. Les besoins sont multiples. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'école inclusive, mais de la stabiliser », a-t-il rassuré. En attendant, le salaire des AESH sera augmenté de 10%, et des temps pleins à 35 heures leur seront proposés en partenariat avec les collectivités territoriales. Une solution possible pour résoudre la question de l'encadrement des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires.

